



## Séance ordinaire du conseil

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, diffusée en visioconférence, à 19 h 30 le 18 janvier 2021, conformément au décret n° 1020-2020 du 30 septembre 2020, modifié par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux n° 2020-74 du 2 octobre 2020 permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos.

**Sont présents :**

Monsieur le maire Yves Lessard;  
Mesdames les conseillères Josée LaForest et Line Marie Laurin ainsi que messieurs les conseillers Denis Vézina, Richard Pelletier, Guy Lacroix et Émile Henri;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière.

---

2021-01-001

**RÉSOLUTION**

Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par Josée Laforest,  
Appuyé par Line Marie Laurin,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
3. Approbation des procès-verbaux – séance ordinaire du 7 décembre 2020 et séances extraordinaires des 14 et 16 décembre 2020
4. Comptes à payer – mois de décembre 2020

**Réglementation**

5. AVIS MOTION - Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le règlement n° 833 ainsi que ses modifications afin de modifier les journées d'utilisation extérieure de l'eau (projet de règlement n° 1138-1)
  - 5.1 Présentation du projet de règlement n° 1138-1
6. AVIS MOTION - Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2021 afin de retirer une tarification pour l'assainissement des eaux usées et d'ajouter les tarifs pour le matériel promotionnel des fêtes du 150<sup>e</sup> (projet de règlement n° 1167-1)
  - 6.1 Présentation du projet de règlement n° 1167-1
7. Adoption du second projet de règlement n° U-220-29 modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin de modifier le nombre minimal de cases de stationnement requis pour les habitations multifamiliales H-4 et H-5
8. Adoption du règlement n° U-280-3 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° U-280, afin de modifier le territoire d'application des projets intégrés d'habitation assujettis

**Ressources humaines**

9. Augmentation temporaire des heures de travail - poste de conseillère aux ressources humaines - statut cadre - Service des ressources humaines



10. Embauche commis bibliothèque - statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - période du 12 janvier 2021 au 1<sup>er</sup> septembre 2021
11. Prolongation période de travail - hortultrice statut régulier saisonnier - Services des travaux publics
12. Direction des travaux publics - prime
13. Règlement hors cour - grief n<sup>os</sup> 2019-01 et 2019-02 - Autorisation de signature lettres d'entente
14. Autorisation signature lettres d'entente - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 - horaire de travail des salariés (commis) réguliers à temps complet et à temps partiel à la bibliothèque

#### **Contrats, mandats et acquisitions**

15. Autorisation de signature - addenda - bail de location Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - caserne située au 39, rue Savaria
16. Rejet de soumission - Location d'espace d'entreposage - appel d'offres n<sup>o</sup> SL001
17. Adjudication de contrat - services professionnels – élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts - appel d'offres n<sup>o</sup> 2020 AR 001 – affectation de surplus

#### **Affaires courantes**

18. Appui - Programme d'assurance emploi canadien
19. Dépôt - Rapport annuel concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020
20. Autorisation – passage sur les chemins publics et utilisation de drones – le Grand défi Pierre Lavoie – 19 juin 2021
21. Affaires nouvelles
22. Période de questions et réponses
23. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Parole aux Grandbasilloises et Grandbasilois (15 h 47 – 16 h 09)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2021-01-002

#### **RÉSOLUTION**

Approbation des procès-verbaux – séance ordinaire du 7 décembre 2020 et séances extraordinaires des 14 et 16 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires tenues les 14 et 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Guy Lacroix,  
Appuyé par Émile Henri,

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires tenues les 14 et 16 décembre 2020, sans être lus publiquement, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-01-003

### RÉSOLUTION

Comptes à payer et application des règlements n<sup>os</sup> 925 et 926 – mois de décembre 2020

---

Il est proposé par Guy Lacroix,  
Appuyé par Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de décembre 2020 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	2 356 232,25 \$
➤ Activités d'investissement	<u>429 512,01 \$</u>
	<u>2 785 744,26 \$</u>

De prendre acte de la note du directeur général datée du 8 janvier 2021, déposée en application de l'article 3 du règlement n<sup>o</sup> 926 relatif à l'embauche d'employés temporaires ou d'étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2021-01

### AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le règlement n<sup>o</sup> 833 ainsi que ses modifications afin de modifier les journées d'utilisation extérieure de l'eau (projet de règlement n<sup>o</sup> 1138-1)

---

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Pelletier, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le règlement n<sup>o</sup> 833 ainsi que ses modifications afin de modifier les journées d'utilisation extérieure de l'eau.

Présentation du projet de règlement n<sup>o</sup> 1138-1

---

Le projet de règlement n<sup>o</sup> 1138-1 est présenté et déposé.

A-2021-02

### AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2021 afin de retirer une tarification pour l'assainissement des eaux usées et d'ajouter les tarifs pour le matériel promotionnel des fêtes du 150<sup>e</sup> (projet de règlement n<sup>o</sup> 1167-1)

---

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Pelletier, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2021 afin de retirer une tarification pour l'assainissement des eaux usées et d'ajouter les tarifs pour le matériel promotionnel des fêtes du 150<sup>e</sup>.

Présentation du projet de règlement n<sup>o</sup> 1167-1

---

Le projet de règlement n<sup>o</sup> 1167-1 est présenté et déposé.



2021-01-004

#### RÉSOLUTION

Adoption du second projet de règlement n° U-220-29 modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin de modifier le nombre minimal de cases de stationnement requis pour les habitations multifamiliales H-4 et H-5

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le second projet de règlement n° U-220-29;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-29 à la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la tenue de la consultation écrite de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation, tenue du 8 décembre au 23 décembre 2020, aucune question n'a été reçue et qu'il y a donc lieu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement n° U-220-29;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Line Marie Laurin,  
Appuyé par Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement n° U-220-29 modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin de modifier le nombre minimal de cases de stationnement requis pour les habitations multifamiliales H-4 et H-5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-005

#### RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-280-3 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° U-280, afin de modifier le territoire d'application des projets intégrés d'habitation assujettis

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-280-3;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-280-3 à la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la tenue de la consultation écrite de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation, tenue du 8 décembre au 23 décembre 2020, aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue, il y a donc lieu d'adopter sans modification le règlement U-280-3;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Line Marie Laurin,  
Appuyé par Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-280-3 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° U-280 afin de modifier le territoire d'application des projets intégrés d'habitation assujettis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-006

#### RÉSOLUTION

Augmentation temporaire des heures de travail - poste de conseillère aux ressources humaines - statut cadre - Service des ressources humaines

---

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Marie-Christine Sigouin à titre de conseillère aux ressources humaines au Service des ressources humaines à raison de 28 heures semaine sur une période de 4 jours, lors de la séance extraordinaire tenue le 16 juillet 2020, résolution n° 2020-07-188;



CONSIDÉRANT l'importante charge de travail au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter les heures et la période de travail de madame Sigouin temporairement à 35 heures par semaine sur une période de 5 jours;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 6 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Line Marie Laurin,  
Appuyé par Émile Henri,

ET RÉSOLU :

D'augmenter le nombre d'heures pour le poste de conseillère en ressources humaines à raison de 35 heures par semaines sur une période de 5 jours, du 18 janvier au 30 juin 2021 et que pendant cette période son salaire soit fixé à 110 % plutôt que 115 % de son échelle salariale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-01-007

#### RÉSOLUTION

Embauche commis bibliothèque - statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - période du 12 janvier 2021 au 1<sup>er</sup> septembre 2021

---

CONSIDÉRANT la démission d'une commis à la bibliothèque, statut étudiant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler l'un des postes vacants;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le service;

CONSIDÉRANT QUE la candidate est déjà à l'emploi de la Ville à titre de surveillante d'activité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibliothécaire professionnelle, en date du 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que cet employé puisse débiter son travail à compter du 12 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Line Marie Laurin,  
Appuyé par Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De confirmer l'embauche de madame Émilie Beaudry à titre de commis bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, rétroactivement au 12 janvier 2021 et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021;

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-01-008

#### RÉSOLUTION

Prolongation période de travail - horticultrice statut régulier saisonnier - Services des travaux publics

---

CONSIDÉRANT le départ de deux titulaires réguliers au poste d'horticulteur;



CONSIDÉRANT la surcharge de travail engendré par ces départs;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Marie-Josée Dumas à titre d'horticultrice, statut régulier saisonnier, lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, résolution n° 2019-04-076;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger la période de travail saisonnière de madame Dumas de six semaines pour pouvoir finaliser certaines tâches essentielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Éric Saillant, ingénieur, en date du 5 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Line Marie Laurin,  
Appuyé par Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de travail saisonnière de madame Marie-Josée Dumas pour une période de six semaines soit du 25 janvier 2021 au 5 mars 2021, au salaire et aux conditions de travail déterminés par les dispositions de la convention collective en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-01-009

#### **RÉSOLUTION**

Direction des travaux publics - prime

CONSIDÉRANT le départ du directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire assurera la relève pendant la période de vacance du poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lui verser une prime pour la surcharge de travail que cela occasionne;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 6 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Line Marie Laurin,  
Appuyé par Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'une prime à monsieur Guillaume Grégoire pour la surcharge de travail occasionnée par la vacance au poste de directeur du Service des travaux publics, représentant 5 heures de travail par semaine à son taux horaire actuel, et ce jusqu'à l'entrée en poste du nouveau directeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-01-010

#### **RÉSOLUTION**

Règlement hors cour - grief n°s 2019-01 et 2019-02 - Autorisation de signature lettres d'entente

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties pour le règlement hors cour des griefs n°s 2019-01 et 2019-02 découlant de la résolution n° 2019-08-235 adoptée à la séance du 19 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de régler ces dossiers hors cour afin d'éviter les frais inhérents à la tenue d'un recours;



**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Line Marie Laurin,  
Appuyé par Denis Vézina,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le règlement hors cour des griefs n<sup>os</sup> 2019-01 et 2019-02;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général ou en son absence la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 pour le règlement des griefs n<sup>os</sup> 2019-01 et 2019-02 ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021-01-011**

**RÉSOLUTION**

Autorisation signature lettres d'entente - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 - horaire de travail des salariés (commis) réguliers à temps complet et à temps partiel à la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n<sup>o</sup> 2016-03-076, le conseil autorisait la signature d'une lettre d'entente relative à l'horaire de travail des salariés (commis) réguliers à temps partiel à la bibliothèque, à l'effet de modifier leur horaire de travail durant les 14 semaines de la période estivale, et ce, jusqu'au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n<sup>o</sup> 2016-06-161, le conseil autorisait la signature d'une lettre d'entente relative à l'horaire de travail des salariés (commis) réguliers à temps complet à la bibliothèque, à l'effet d'exclure les fins de semaine de leur horaire régulier, et ce, jusqu'au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ces deux lettres d'entente ont été reconduites jusqu'au 31 janvier 2021 par la résolution n<sup>o</sup> 2019-01-012;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont favorables à ce que ces deux lettres d'entente soient reconduites à nouveau jusqu'au 31 décembre 2022, soit jusqu'à l'expiration de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, CRHA, en date du 9 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Line Marie Laurin,  
Appuyé par Guy Lacroix,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général ou en son absence la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, les deux lettres d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 relatives à l'horaire de travail des salariés (commis) réguliers à temps complet et à temps partiel à la bibliothèque, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021-01-012**

**RÉSOLUTION**

Autorisation de signature - addenda - bail de location Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - caserne située au 39, rue Savaria

CONSIDÉRANT la signature d'un bail de location avec la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (ci-après nommée : RISIVR) pour la caserne située au 39, rue Savaria à Saint-Basile-le-Grand, par la résolution n<sup>o</sup> 2018-12-369, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018;



CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 000 \$ est actuellement prévue dans les frais de location de ce bail pour que la Ville fournisse un service de génératrice en cas de panne d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR est dorénavant responsable de fournir une génératrice en cas de panne d'électricité pour alimenter la caserne;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de diminuer le loyer en conséquence;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Josée Laforest,  
Appuyé par Denis Vézina

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda au bail avec la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu pour la location de la caserne située au 39, rue Savaria à Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-01-013

#### **RÉSOLUTION**

Rejet de soumission - Location d'espace d'entreposage - appel d'offres n° SL001

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de quatre fournisseurs par voie d'appel d'offres sur invitation pour la location d'espace d'entreposage, appel d'offres n° SL001;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 21 décembre 2020, au montant suivant, taxes incluses :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant</b>
Placements Blain Rochette inc.	80 326,13 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Martine Lapointe, en date du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est non-conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Guy Lacroix,  
Appuyé par Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

De rejeter la soumission déposée le 21 décembre 2020 pour la location d'espace d'entreposage, appel d'offres n° SL001.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-01-014

#### **RÉSOLUTION**

Adjudication de contrat - services professionnels – élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts - appel d'offres n° 2020 AR 001 – affectation de surplus

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de six firmes, pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts, appel d'offres n° 2020 AR 001;



CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois soumissions le 15 décembre 2020 des firmes suivantes :

Firmes	Conformité
BC2 Groupe Conseil inc.	NON
Les Services EXP inc.	NON
Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc.	OUI

CONSIDÉRANT QUE deux de ces soumissions sont non-conformes;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse qualitative de la soumission conforme l'enveloppe de prix a été ouverte :

Soumissionnaire	Pointage final	Rang final
Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc.	29,35	1

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection qui s'est tenu le 5 janvier 2021 et de celle de la directrice du Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire, madame Martine Lapointe, en date du 11 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Guy Lacroix,  
Appuyé par Émile Henri,

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme et d'adjuger à la firme Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. le contrat pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts, appel d'offres n° 2020 AR 001, pour un montant de 41 570,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés en date du 15 décembre 2020;

D'acquitter la présente dépense à même les surplus non affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-01-015

#### RÉSOLUTION

Appui - Programme d'assurance emploi canadien

CONSIDÉRANT QUE la crise sanitaire qui sévit depuis le printemps 2020, et qui s'est répercutée dans le monde du travail, avec des taux de chômage atteignant des sommets jamais vus depuis la crise des années 1930, a été un révélateur des failles de ce filet social. Dès le début de cette crise, en effet, le système de l'assurance-emploi s'est effondré, incapable de répondre à la demande, c'est-à-dire d'assurer à chacun et chacune une protection;

CONSIDÉRANT QUE le programme alternatif, mis en place, la « prestation canadienne d'urgence (PCU) »;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures novatrices introduisent un nouveau cadre de protection, mieux pensé, mieux adapté, et plus agile, mais temporaire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif fixé par le discours du Trône : « Cette pandémie a montré que le Canada a besoin d'un régime d'assurance-emploi adapté au XXI<sup>e</sup> siècle, y compris pour les travailleurs autonomes et les personnes qui travaillent dans l'économie à la demande »;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'assurance-emploi doit être revu en profondeur et modernisé, de façon à mieux refléter les réalités diverses de l'emploi, et en mesure, le cas échéant, d'affronter de nouvelles crises;

CONSIDÉRANT QUE d'une « réforme temporaire », nous devons passer à une « réforme permanente » visant cet objectif de nous donner un programme d'assurance-emploi dont la couverture aura été élargie et les protections améliorées, assurant ainsi un nouvel équilibre de cette couverture sociale;



**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Émile Henri,  
Appuyé par Josée Laforest,

**ET RÉSOLU :**

De soutenir le Conseil national des chômeurs dans sa demande pour que le gouvernement fédéral utilise les mesures temporaires comme point de départ pour mettre en place une réforme permanente de l'assurance-emploi assurant un accès juste, universel et adapté aux nouvelles réalités du monde du travail et que cette demande soit adressée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, ainsi qu'à la ministre de l'Emploi, du Développement, de la Main d'œuvre et des Personnes handicapées, madame Carla Qualtrough et au porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses, monsieur Pierre Céré.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Dépôt - Rapport annuel concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce rapport est de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Ville en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues au Règlement de gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020 préparé par la greffière, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA.

2021-01-016

**RÉSOLUTION**

Autorisation – passage sur les chemins publics et utilisation de drones – le Grand défi Pierre Lavoie – 19 juin 2021

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec exige que le Grand défi Pierre Lavoie obtienne une autorisation de la Ville pour son passage sur son territoire;

CONSIDÉRANT la demande reçue des organisateurs de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie est le plus important événement santé de la province;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 5 janvier 2021;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Guy Lacroix,  
Appuyé par Josée Laforest,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le Grand défi Pierre Lavoie à traverser la Ville de Saint-Basile-le-Grand le 19 juin 2021, selon le trajet établi;

Il est de plus résolu d'autoriser l'utilisation de drones dans le cadre de cet événement et d'accepter le décollage et l'atterrissage de ceux-ci sur le territoire de la Ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**



Affaires nouvelles

Aucun point.

Période de questions et réponses (16 h 49 – 17 h 53)

Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions par écrit et les membres du conseil y répondront lors de la prochaine séance ordinaire le 1<sup>er</sup> février 2021.

2020-01-017

**RÉSOLUTION**

Levée de la séance

Il est proposé par Josée Laforest,  
Appuyé par Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard  
Maire

Marie-Cristine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière